

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire tenue le 11 novembre 2009,  
à 19 h 30, au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire  
Denis Charlebois, conseiller siège no 1  
George Calder, conseiller siège no 2  
Françoise Tassé, conseillère siège no 3  
René Pelletier, conseiller siège no 4  
Richard Lessard, conseiller siège no 5  
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Tous les membres du Conseil ont été assermentés tel que requis par la *loi sur les Élections et Référendums*.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron, est aussi présente.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par le maire Luc Lamond, la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

Le maire, Luc Lamond profite de l'occasion pour présenter les membres du Conseil et offre à chacun d'eux l'opportunité de dire quelques mots.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller George Calder appuyé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.201 D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par le conseiller George Calder appuyé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.202 D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2009, tel que présenté.

### **4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER**

#### **A) APPROBATION DES COMPTES**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes.  
Proposé par le conseiller Richard Lessard appuyé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.203 QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 9100 à 9149 les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 168 311,11 \$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

## **5. AFFAIRES NOUVELLES ET / OU À SUIVRE**

### **a) Signatures autorisées- chèques et documents**

Considérant que l'article 203, du Code municipal prévoit que tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier, en cas d'absence, par son adjointe ;

Il est proposé par la conseillère France Pariseau appuyé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.204

D'AUTORISER le maire Luc Lamond ou le conseiller René Pelletier ou la conseillère Françoise Tassé et la secrétaire-trésorière Luce Bergeron ou la secrétaire-trésorière adjointe Christiane Lamont à signer les chèques et tout autre document pertinent pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Sauveur.

### **b) Nomination du maire suppléant**

Considérant que le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers ou conseillères comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier appuyé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.205

DE nommer le conseiller Richard Lessard comme maire suppléant.

### **c) Représentant à la MRC des Pays d'en-Haut**

Considérant que le maire fait partie du Conseil de la MRC des Pays d'en-Haut ;

Considérant qu'en l'absence du maire, le représentant doit assister aux séances de Conseil de la MRC des Pays d'en-Haut ;

Il est proposé par le conseiller George Calder appuyé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.206

DE nommer le conseiller Richard Lessard comme représentant à la MRC des Pays d'en-Haut, en l'absence du maire. Les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

### **d) Comité consultatif d'urbanisme**

Considérant que les membres du Conseil doivent nommer deux membres pour faire partie du Comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard appuyé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.207

DE nommer la conseillère Françoise Tassé, comme présidente et la conseillère France Robillard Pariseau comme vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

**e) Représentant de Villes et Villages en Santé**

Considérant que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles est membre de Villes et Villages en santé ;

Considérant que toutes les informations concernant Villes et Villages en Santé seront transmises au représentant ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau appuyé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.208

DE nommer le conseiller René Pelletier comme représentant de Villes et Villages en Santé. Les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**f) Représentant du Réseau Biblio des Laurentides**

Considérant que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles est membre du Réseau Biblio des Laurentides ;

Considérant que toutes les informations concernant le Réseau Biblio des Laurentides seront transmises au représentant ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé appuyé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.209

DE nommer la conseillère France Robillard Pariseau, comme représentante du Réseau Biblio des Laurentides. Les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**g) Représentant de Tricentris, centre de tri**

Considérant que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles est membre de Tricentris, centre de tri ;

Considérant que toutes les informations concernant Tricentris, centre de tri seront transmises au représentant ;

Il est proposé par le conseiller George Calder appuyé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.210

DE nommer le conseiller Denis Charlebois, comme représentant de Tricentris, centre de tri. Les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**h) Représentant du Transport Adapté des Laurentides**

Considérant que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles est membre du Transport Adapté des Laurentides (TAL) ;

Considérant que toutes les informations concernant le Transport Adapté des Laurentides seront transmises au représentant ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard appuyé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.211

DE nommer le conseiller René Pelletier, comme représentant du Transport Adapté des Laurentides. Les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**i) Représentant de la Croix Rouge**

Considérant que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles a signé une entente pour le service au sinistré de la Croix Rouge, en cas de sinistre ;

Considérant que toutes les informations concernant le service au sinistré de la Croix Rouge seront transmises au représentant ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier appuyé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.212

DE nommer le conseiller Richard Lessard, comme représentant auprès de la Croix Rouge en cas de sinistre. Les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**j) AVIS de motion**

AVIS de motion est donné par le conseiller Denis Charlebois pour adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 118 et suivants, par l'ajout et le remplacement de définitions, en remplaçant les sections C et D et l'article 6.8.6, et modifiant le règlement numéro 122 relatif à l'article 116 concernant l'obtention d'un permis, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

**6. COMMUNIQUÉ DE CORRESPONDANCE**

**a) Lettre de Stéphane Lalande, directeur général du CLD**

Une lettre du CLD de la MRC des Pays-d'en-Haut a été reçue, nous informant que le Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut est d'avis que le dossier d'Internet à haute vitesse doit dorénavant être traité localement et non plus régionalement.

**b) Lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)**

Réception d'un chèque de 1 937\$ comme ristourne, confirmé par lettre en date du 27 septembre 2008 et reçu le 8 octobre 2009.

**7. QUESTIONS DIVERSES**

**a) Demande de déplacements de poteaux**

Considérant que le Conseil municipal désire faire déplacer un (1) poteau et en faire enlever un, puisque ceux-ci sont des obstacles à contourner pour les utilisateurs du débarcadère municipal au secteur Sud ;

Considérant qu'un plan de localisation des poteaux ainsi que des photos seront transmis avec la demande ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau appuyé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.213

DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à transmettre tous les documents requis dans la demande de déplacement et d'enlèvement de poteaux au quai Sud.

**b) Rémunération supplémentaire- élection 2009**

Considérant que le mécanisme de vote par correspondance exige un horaire de travail additionnel et flexible ;

Considérant que la présidente d'élection, Luce Bergeron et la secrétaire d'élection Christiane Lamont ont travaillé durant des congés afin de mener à bien les différentes étapes des élections municipales et du vote par correspondance ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Françoise Tassé appuyé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.214

QUE le Conseil municipal autorise une rémunération additionnelle de 432,00\$ à Luce Bergeron, présidente d'élection et un montant de 148,75\$ à Christiane Lamont puisque celle-ci a repris une journée de congé le 3 novembre 2009 en remplacement du congé du 19 octobre.

**c) Employeur de choix- Conférence**

Considérant qu'il est important d'implanter de saines pratiques en gestion des ressources humaines et d'accroître la reconnaissance auprès d'employés de grande qualité ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé appuyé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.215

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à participer à une conférence qui se tiendra mercredi le 25 novembre de 7h30 à 10h00, au Mont-Gabriel.

DE transmettre un chèque au montant de 20\$ au nom du CLD des Pays d'en-Haut. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièce justificative.

**d) Dépôt de l'étude géotechnique**

Le Conseil municipal a reçu d'Inspec-sol, une étude géotechnique pour la construction d'un nouveau quai sur la rue Lapierre, tel que décrit dans la résolution CM 2009.09.170.

**e) Suivi du lac- remboursement de frais**

Considérant que l'ex-conseillère Lucie Robillard Barbeau a fait le suivi du lac des Seize-Îles et du lac Laurel concernant les analyses d'eau durant l'été ;

Considérant que madame Lucie Robillard Barbeau a effectué les analyses d'eau à titre de bénévole et responsable du dossier de l'Environnement ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau appuyé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers

CM 2009.11.216

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à rembourser les frais d'essence pour les prises d'échantillon d'eau de la période estivale 2009, au montant de 125,58\$.

#### **f) Conférence Web pour les élus**

Considérant que la Fédération Québécoise des municipalités offre deux (2) conférences pour les élus, soient : Mieux comprendre le budget de sa municipalité avant de l'approuver et faire respecter nos règlements municipaux ;

Considérant que les conférences sont offertes au bureau municipal pour les élus qui seront disponibles le 18 novembre à 13h30 et le 2 décembre à 10h30 ;

Il est proposé par le conseiller George Calder appuyé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.217

D'AUTORISER la Directrice générale, Luce Bergeron à transmettre un chèque de 112,88\$ à l'ordre de la Fédération Québécoise des municipalités pour les conférences décrites ci-dessus.

#### **g) Programme de perfectionnement - MMQ**

Considérant que la Mutuelle des municipalités du Québec offre un programme de perfectionnement sur la Politique de protection des rives et littoral les 16 et 17 novembre 2009, à Joliette ;

Considérant que cette formation est gratuite pour le personnel des municipalités membres de la MMQ ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard appuyé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.218

D'AUTORISER l'inspecteur Hakim Hani et le conseiller Denis Charlebois à participer à cette formation les 16 et 17 novembre 2009. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le conseiller René Pelletier s'est absenté à 20h17, retour à 20h20.

### **8. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Le maire, Luc Lamond fait la lecture du rapport sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport sera envoyé par courrier à tous les contribuables.

### **9. PAROLE AUX CITOYENS**

La parole est donnée aux citoyennes et aux citoyens

### **10. CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller George Calder appuyé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.11.219

DE lever la séance, il était 21h07.

---

Luc Lamond,  
Maire

---

Luce Bergeron,  
Directrice générale, s.t.

<b>POSTE BUDGÉTAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Remboursement – passe saisonnière	28.67 \$
Administration	1 266.76 \$
Sécurité publique	124.96 \$
Travaux publics	92 792.05 \$
Loisirs et culture	126.18 \$
Intérêt remb. taxe	43.22 \$
Remb. Taxe - incendie	830.17 \$
Ristourne T.P.S. à recevoir	4 368.67 \$
D.A.S. fédéral (Sept. 2009)	1 407.65 \$
D.A.S. provincial (Sept. 2009)	3 079.70 \$
R.Q.A.P. à payer (Sept. 2009)	<u>167.68 \$</u>
<b>GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 31 OCTOBRE 2009</b>	<b>104 235.71 \$</b>

<b>POSTE BUDGÉTAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
D.A.S fédéral (oct. 2009)	1 730.64 \$
D.A.S. provincial (oct. 2009)	3 801.83 \$
RQAP à payer (oct. 2009)	<u>205.94 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 11 NOVEMBRE 2009</b>	<b>5 738.41 \$</b>

<b>DÉPÔT DIRECT DE SALAIRE</b>	# de dépôt	<b>MONTANT</b>
Dépôts direct au 31 octobre 2009 :	502607 @ 502633	12 490.93 \$
Annulation :	502634 @ 502634	
Dépôts direct au 11 novembre 2009 *	502635 @ 502649	<u>6 384.78 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPÔTS : * incluant rémunération élection</b>		<b>18 875.71 \$</b>

**DEMANDE D'AUTORISATION EN DATE DU 11 NOVEMBRE 2009**

<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
Dossier – cour municipal	75.28 \$
Frais de déplacement	353.08 \$
Contrat d'entretien (imprimante taskalfa)	106.99 \$
Fourniture de bureau	227.17 \$
Retour boîte scrutin / repas / élection	37.43 \$
Fourniture élection	1 632.61 \$
Évaluation M.R.C.	364.08 \$
Formation du personnel	659.60 \$
Frais de poste et transport	86.44 \$
Services professionnels	17 475.76 \$
Service juridiques	662.15 \$
Location copieur multifonction	138.08 \$
Centre municipal / peinture et toit	1 578.93 \$
Aliments et boisson	30.69 \$
Électricité et chauffage (centre)	1 074.82 \$
Téléphone – téléavertisseurs	50.19 \$
Protection civile - Borne sèche	5 000.00 \$
Déplacement transport	85.15 \$
Essence et huile – équipement	64.04 \$
Réparation équipement et pièces	149.82 \$
Électricité / chauffage	226.49 \$
Vignette – bateau / nos civiques	1 488.68 \$
Analyse de cours d'eau	748.66 \$
Location conteneur	397.22 \$
Traitement récupération	4 000.09 \$
Honoraires professionnels	487.40 \$
Location toilettes	339.81 \$
Frais de déplacement du personnel / inspecteur	100.64 \$
Contrat patinoire	24.62 \$
Parc et plage - entretien	226.54 \$
Bibliothèque	81.30 \$
Ristourne de TPS à recevoir	1 487.74 \$
<b>Total de la demande d'autorisation :</b>	<b>39 461.50 \$</b>

Déboursés au 31 octobre 2009	104 235.71 \$
Dépôt de salaire au 31 octobre 2009	12 490.93 \$
Déboursés au 11 novembre 2009	5 738.41 \$
Dépôt de salaire 11 novembre 2009	<u>6 384.78 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b>168 311.11 \$</b>

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses :

\_\_\_\_\_  
Luce Bergeron,  
D.G et secrétaire-trésorière

